L'action sociale du ministère de l'économie et des finances (mefr) dispose d'un budget propre ramené en 2022 à 108,15 M€ (pour rappel en 2021 : 109,6 M€ et 116 M€ en 2020). Dans ce cadre budgétaire, sont mis en place des services collectifs (restaurants administratifs, place en crèches, vacances…) et des mesures individuelles (accès au logement, aides et prêts, consultations médicales..)

Compte-rendu du CDAS du 29 mars 2022

Présentation du budget national 2022

Pour information , au plan national, les crédits dédiés à l'action sociale sont répartis ainsi:

46.9 millions dédiés à la restauration , 24,37 millions pour les vacances, 9 millions pour le logement, 5,65 millions pour la parentalité, 4,9 millions pour soutenir les actions locales, 6,7 millions pour le budget culturel et social, 4 millions de complémentaire santé et prévoyance, 3.93 millions pour les aides financières aux personnes en difficultés et subventions séjours d'enfants, 1,18 millions pour l'administration générale et 1 pour les travaux immobiliers. En complément, environ 0.5 millions de fonds de concours CAF devrait compléter les ressources de l'action sociale.

Présentation de la note d'orientation

Le Président du CDAS a débuté la réunion en présentant aux représentants du personnel la note d'orientation pour 2022 et le budget ministériel de l'action sociale.

Concernant la réforme de l'Action Sociale ministérielle, la nouvelle architecture du réseau territorial de l'action sociale sera organisée en unités régionales avec pour membres :

- Un responsable régional, encadrant.
- Des délégués de l'action sociale chargés de deux missions : action sociale de proximité et expertise thématique (restauration, logement, aide à la parentalité, vacances, actions locales et communication).

Cette réforme devrait intervenir au second semestre 2022.

Le Président du CDAS n'a aucune inquiétude sur le futur fonctionnement de l'action sociale qui, pour lui, ne devrait pas subir de modification. Quant à la déléguée, elle estime important d'avoir une interlocutrice pour échanger et partager.

Une nouveauté tout de même, ce ne sera plus les membres du CDAS qui se prononceront sur la nomination du délégué mais le responsable régional.

Bilan CAL 2021

Déjà c'est quoi le CAL ? C'est un budget annuel qui est calculé selon le nombre d'enfants, d'actifs et de retraités du département et dont l'utilisation est acté en CDAS.

Le budget CAL est amputé d'une réserve budgétaire de 6%, réserve bloquée par le Secrétariat Général, réserve qui demeure bien mystérieuse.

Seul le Secrétariat Général peut lever ou non cette réserve : ce qu'il a fait pour 1% mais courant décembre donc trop tardivement pour pouvoir l'utiliser. Cette somme est définitivement perdue car le budget du CAL n'est pas reportable !

Solidaires Finances 35 s'insurge une nouvelle fois sur cette retenue car aucune information sur la destination et l'utilisation de cette réserve retenue automatiquement depuis quelques années, n'est expliquée !!

Restauration

Dans les restaurants conventionnés, l'action sociale intervient pour que, en théorie, un repas ne doit pas dépasser, hors subvention interministérielle, un plafond de 5,81 €.
Les agents dont l'indice est inférieur ou égal à 480 bénéficient d'une aide en sus, la subvention interministérielle d'un montant de 1,29 € par repas (comme en 2021).

Quant au titre restaurant, il a toujours la même valeur faciale de 6 € et ce depuis 2015 ! alors que nous réclamons un titre à 10 euros et une participation de l'employeur modulée en fonction de l'indice des personnels et pouvant aller jusqu'à 60 %. La restauration collective a dû faire face à la crise sanitaire, au protocole sanitaire et au télétravail.

Au plan local, le restaurant administratif de Vitré a ré-ouvert après de longs mois mais de gros travaux de toiture sont à prévoir dans les mois qui viennent.
Le restaurant de Rennes Magenta a perçu une avance de 69 000 € en mars pour régler les factures !

Vacances
La participation de l'État aux frais de séjour des enfants des agents de l'État (versée sous conditions de ressources) est revalorisée de quelques centimes !

Pour les séjours en colonies la subvention est de 7,69 € pour les enfants de moins de 13 ans (contre 7,67 €) et de 11,63 € pour les enfants de 13 à 18 ans (contre 11,60 €).
La subvention pour les enfants accueillis dans des centres de loisirs est aussi revalorisée de 1 à 12 centimes :
- pour 1/2 journée : 2,80 € au lieu de 2,79 €
- pour la journée : 5,55 € au lieu de 5,53 €

Sorties retraités

Les sorties proposées (la mine bleue et Honfleur) ont rencontré un franc succès.

165 retraités ont pu en profiter ;47 sont sur liste d'attente. Une solution a été trouvée : une nouvelle sortie sur Honfleur va leur être proposée.

Effet confinement peut-être, des retraités qui ne profitaient pas de ces sorties, mais aussi de jeunes retraités ont participé à ces sorties.

Sortie familles/actifs

Le rallye à Dinan a enfin pu se dérouler (la dernière fois annulé pour cause de mauvais temps). Les participants ont apprécié.

Sont prévues des journées à Terra Botanica et à Roscoff-Ile de Batz mais aussi un Escape Game.

Spectacle de Noël

Cette année, le spectacle « le père Noël et le gardien des contes » aura lieu à la salle du Ponant à Pacé, le 23 novembre 2022.

Actualités

Le fonds d'innovation locale est reconduit pour 2022 et donnera lieu à un groupe de travail pour étudier et proposer des projets.

Au vu de la situation liée à la crise sanitaire, l'aide au soutien scolaire est maintenue, l'aide au permis de conduire également.

L'action sociale, l'un des derniers bastions de solidarité et de liens, fruit des revendications collectives, est bien dans le collimateur de nos responsables politiques.

Solidaires Finances Publiques 35 se pose des questions sur la vente des résidences EPAF et sur le devenir des 250 emplois qui vont avec : sur les 23 résidences, on en garde 5, peut-être 6…

50 % du produit de la vente des biens devrait être utilisé au bénéfice des projets immobiliers pour des travaux dans les restaurants administratifs et de mise aux normes dans les sites EPAF conservés.